

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3832**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne - Modification de la décision n° B-2011-2343 du Bureau du 16 mai 2011

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3832**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne - Modification de la décision n° B-2011-2343 du Bureau du 16 mai 2011**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 13 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 9° en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements sociaux et d'accession sociale.

Afin de pouvoir céder cette partie du domaine public communautaire à l'OPH Grand Lyon habitat, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire d'une superficie de 625 mètres carrés a été prononcé par une précédente décision n° B-2011-2343 du Bureau du 16 mai 2011.

Suite à la réception du document d'arpentage définitif réalisé par un géomètre, il s'avère que la surface déclassée en 2011 est inférieure de un mètre carré à la surface qui a été réellement désaffectée à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne.

Ainsi, le montant de la cession étant fixé à 150 € le mètre carré de terrain, conformément à l'avis de France domaine, le prix de cession de la superficie supplémentaire à déclasser est de 150 euros.

Par ailleurs, la cession de la totalité du tènement déclassé, soit 626 mètres carrés, fera l'objet d'un seul acte de vente.

La présente décision complète donc la décision n° B-2011-2343 du Bureau du 16 mai 2011 qui comportait une erreur matérielle relative à la superficie à déclasser ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 9° pour une superficie de un mètre carré, en complément de la surface de 625 mètres carrés déjà déclassée par la décision n° B-2011-2343 du Bureau du 16 mai 2011.

2° - Approuve la cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, pour un montant total de 150 €, d'une emprise d'une surface de un mètre carré, située à l'angle de la rue Maurice Béjart et de l'avenue de Champagne à Lyon 8°, en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements locatifs sociaux et d'accession sociale.

3° - La recette correspondante à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 150 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 150 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.